

Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène à domicile (BPDO)

Formation en inter



Public

Pharmacien titulaire ; hospitalier ;
salarié chez un prestataire de santé
à domicile ; adjoint d'officine



Durée

14 heures (2 jours)
De 9h00 à 17h00



Pré-requis

Exercer en tant que docteur
en pharmacie diplômé d'État



Tarif

850 € HT/participant



Dates

28 et 29/05/2024



Effectif

6 places minimum
14 places maximum



Lieu

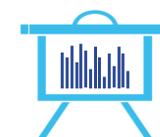
Association le Don Du Souffle
1 esplanade Pr François Barale
25000 Besançon



Objectifs de la formation

L'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux BPDO détermine les pharmaciens qui doivent avoir suivi une formation réglementaire en oxygénothérapie : titulaires d'officine, gérants de pharmacies mutualistes, de secours minier, responsables, adjoints et remplaçants d'un site de rattachement d'une structure dispensatrice.

L'objectif principal de cette formation est de se porter garant des pratiques des agents mettant à disposition le matériel d'oxygénothérapie.



Contenu pédagogique

- Valider la prise en charge d'un traitement par oxygénothérapie d'un patient à domicile en suivant les règles de sécurité
- Evaluer une situation dangereuse
- Maîtriser l'utilisation de l'ensemble des dispositifs médicaux attenants à l'oxygène
- Identifier et appliquer l'ensemble des règles de bonnes pratiques de dispensation d'oxygène à domicile

Pour vous inscrire, cliquez ici

Intervenants :

**Dr Rachel Martarello - Médecin référent
ventilation
Pharmacien Responsable BPDO**

Méthodes pédagogiques

- Transmissive : exposé théorique
- Interrogative : feed-back permanent entre les stagiaires et l'intervenant
- Active : démonstration, simulation et film pédagogique
- Identifier et appliquer l'ensemble des règles de bonnes pratiques de dispensation d'oxygène à domicile

Délai d'accès

Clôture des inscriptions 15 jours avant le début de la formation

Modalités d'évaluation

Evaluation Pré et Post-formation : mesure des acquis en termes de compétences à l'entrée et à la sortie de la formation
Questionnaire à chaud à la fin de la formation

Validation de la formation

Attestation de fin de formation

Renseignements & accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les apprenants en situation de handicap peuvent bénéficier d'un entretien auprès du référent handicap :

**Ségolène Favre
03 63 08 51 60
sfavre@education-formed.org**